

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 30

Artikel: La collecte du 1er soûl
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-541179>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour les écoles suisses à l'étranger

Nous espérons que l'hôtellerie suisse n'accordera pas un moindre intérêt à la collecte nationale de cette année qu'aux précédentes. Le but de la collecte, venir en aide aux écoles suisses à l'étranger, est non seulement éminemment patriotique, mais il touche aussi de très près aux intérêts du tourisme et par conséquent de l'hôtellerie elle-même.

Ecoutons ce que dit à ce propos un collaborateur de la *Gazette de Lausanne*, M. René Gouzy:

« Au cours de mes voyages en Angleterre, en Italie, en Belgique, en Egypte et autre part, ma plus grande joie a toujours été de parler du pays, de nos belles Alpes, plus particulièrement aux enfants des écoles suisses. Rien de plus touchant que de voir s'allumer dans les yeux de toute cette jeunesse, du bambin aux cheveux bouclés jusqu'à l'adolescent qui a passé l'âge de la première et... furtive cigarette, en écoutant le vieil ami (car tous ces braves mioches m'avaient adopté!)... qui venait leur parler simplement des belles montagnes de la patrie, des cimes neigeuses que colore l'alpenglühn, des lacs alpestres, des mazots brunis, bref de tout ce qui, chez nos compatriotes exilés, résume et symbolise encore la patrie absente. Et quel enthousiasme lorsque ce juvénile auditoire voyait se profiler sur l'écran Jungfrau, Mont-Rose ou Cervin, autour duquel tournait parfois un avion aux couleurs fédérales. Au risque d'apparaître immodeste, je dirai qu'ils n'en avaient jamais assez; des trépignements accueillant toutes les vues de « chez nous » et quand, à la fin de la séance, une gentille petite venait offrir au « Monsieur », avec le bécot obligé, un grand bouquet rouge et blanc, c'était du délire. Ah! les beaux, les beaux souvenirs! »

Inspirer l'amour de notre pays à ces chers petits compatriotes à l'étranger et aux camarades étrangers qui fréquentent aussi l'école suisse — car ces établissements jouissent partout de la meilleure renommée — c'est faire une bonne action, c'est servir un bel idéal; mais c'est aussi préparer de futurs visiteurs de la Suisse, c'est faire une très intelligente propagande touristique.

Rares sont les écoles suisses à l'étranger qui ne soient pas aux prises avec de très graves difficultés financières. L'existence même de plusieurs d'entre elles est actuellement menacée. Nous en avons en Italie, en Espagne, en Egypte, dans l'Amérique du Sud. Pour toutes à peu près, le produit de la collecte sera sinon le sauveur, du moins le bienvenu. Pour beaucoup de nos compatriotes émigrés qui luttent depuis des années, avec un dévouement magnifique, pour le maintien de « leur école », malgré les déficits constamment répétés, la journée du 1er août 1930 représente l'espoir suprême.

Nous allons donc, cette année aussi, faire tout notre devoir...

La collecte du 1^{er} août

La décision d'affecter le produit de la collecte nationale du premier août aux écoles suisses à l'étranger a été accueillie avec reconnaissance par les confédérés établis hors du pays.

Ces écoles ont été fondées sans aucun secours officiel par des familles suisses qui se sont imposé de lourds sacrifices pour les faire vivre et leur assurer de bons maîtres et des locaux convenables. Ce n'est que depuis peu d'années qu'elles reçoivent de la Confédération un modeste subside qui témoigne de l'intérêt de nos autorités fédérales, mais qui ne suffit pas à combler les déficits résultant du renchérissement de la vie et du prix des loyers.

Les autres Etats réservent de fortes sommes pour leurs écoles à l'étranger. L'Italie y consacre chaque année 28 millions de lires, alors que le subside annuel de la Confédération n'est que de 20.000 francs.

Pour le bien de notre pays, pour le bien de nos compatriotes à l'étranger, il faut que nos écoles suisses subsistent et prospèrent. Elles assurent à nos enfants suisses sur terre étrangère une instruction et une éducation conformes à nos traditions nationales et aux devoirs de tout Suisse, homme et femme, envers son pays. Elles établissent des liens précieux entre les colonies suisses et la mère patrie. Elles révèlent la patrie, son histoire, ses beautés à des enfants qui n'en connaissent rien et dont l'éducation première formera l'esprit et le caractère pour la vie entière. Elles sont donc éminemment utiles.

Nous devons penser aussi aux maîtres et maîtresses qui se consacrent, souvent pour de maigres salaires, à cette noble tâche. Tous ceux qui ont eu le privilège de visiter ces écoles suisses furent édifiés par l'excellent esprit qui les dirige, par le zèle et l'admirable dévouement de son personnel enseignant. La nation lui doit témoigner sa reconnaissance.

Nos écoles à l'étranger ont encore une autre utilité. Accueillant pour la plupart également des élèves qui ne sont pas Suisses, elles font connaître notre pays aux étrangers par ce qu'il a de plus estimable: son niveau intellectuel, ses méthodes d'instruction et d'éducation. Elles servent à créer des relations précieuses d'amitié entre l'étranger et la Suisse.

La collecte du 1^{er} août fournira à tous les Confédérés l'occasion de témoigner leur solidarité aux compatriotes à l'étranger en les aidant à faire de leurs enfants de vrais Suisses, respectueux du pays où ils habitent et fidèles à leur patrie.

Wagnière,
ministre de Suisse à Rome.

Droits d'auteurs

La SACEM a lancé une nouvelle circulaire aux membres de notre Société. Aux demandes de nos sociétaires concernant les œuvres musicales protégées dont elle représente les compositeurs, elle répond que notre Bureau central à Bâle peut fournir des renseignements à ce sujet.

Contrairement à cet avis, nous communiquons aux membres de la S.S.H. que nous ne sommes évidemment pas orientés nous-mêmes sur la musique protégée représentée par la SACEM. Il y a environ deux années, nous avons demandé de cette société une liste de ses membres, ce qui naturellement n'équivalait pas à une liste des œuvres protégées. Par un travail minutieux de plusieurs semaines, notre Bureau central a établi alors que le 50% environ de tous les morceaux joués n'étaient pas de la musique protégée. Etant donné que la valse redevient à la mode, ce pourcentage de la musique jouée non protégée doit être aujourd'hui plus élevé encore. Mais la SACEM a déclaré à l'époque que notre statistique était inexacte, sans toutefois nous prouver le contraire. Maintenant elle nous renvoie les intéressés, comme si nous étions la source d'informations compétente. On constate aisément que cette situation frise le ridicule.

Dans ces circonstances, nous invitons les hôtels membres de notre Société à n'accepter en aucun cas les exigences présentes, même si l'on prétend éventuellement que la liste des morceaux protégés peut être consultée à Genève ou à St-Gall.

De même, nous contestons à la SACEM le droit de fixer selon son bon plaisir le montant des taxes de droits d'auteurs. Il en serait autrement si l'on achetait un droit d'exécution; alors l'auteur pourrait légitimement déterminer le prix qui lui

convient. Mais la situation est différente en ce qui concerne la musique jouée à l'hôtel ou au restaurant. Dans la règle, l'hôtelier ou l'entrepreneur de concerts ignore totalement les morceaux qui seront joués par son orchestre. Il peut arriver que de la musique protégée soit exécutée contre sa volonté. La SACEM prétend alors dicter ses tarifs à ces entrepreneurs de concerts. Mais dans ce cas il s'agit d'un marché sous contrainte. En pareille occurrence, on est tenu de payer tout au plus les taxes qui paraissent convenables suivant une appréciation objective. L'obligation d'acquitter la taxe se trouve même, en principe, mise en question. Si quelqu'un traverse une propriété interdite parce qu'il n'a pas découvert d'autre chemin et si l'auteur de la défense a négligé d'indiquer à l'endroit approprié le chemin à prendre pour n'être pas amendable, on peut soutenir que le piéton fautif n'est pas responsable.

En conséquence, nous prions les membres de notre Société, une fois de plus, de repousser toutes les prétentions qui ne coïncident pas avec les taxes anciennement payées. Nous ne voulons pas autre chose qu'une liquidation convenable et équitable de la question des droits d'auteurs. Si l'hôtelier ne se laisse pas intimider par les exigences qu'on lui présente, il finira bien par atteindre ce but raisonnable et juste.

Pour nos apprentis

Depuis un certain nombre de semaines, des centaines et des centaines de jeunes gens ont commencé leur apprentissage. A plus d'un point de vue, c'est un grand pas qu'ils ont fait en quittant leur école pour s'engager dans la vie pratique. Souvent ce pas est trop grand, parce que l'apprenti se trouve brusquement transplanté dans un milieu tout différent et placé devant de toutes nouvelles obligations. Il n'est pas encore assez formé physiquement et moralement pour pouvoir, dès le début, remplir sans autre et parfaitement tous ces devoirs nouveaux.

Comme il est en pleine période de croissance, le besoin d'une saine et suffisante nourriture est plus fort à cet âge qu'il ne l'était auparavant et qu'il ne le sera dans la suite. Souvent il préférerait tout le plat à une portion seulement de ce plat!

Ces jeunes gens ont par ailleurs grand besoin de sommeil et ce n'est pas sans regret qu'ils quittent leur lit le matin. Et dès qu'ils se lèvent ils se trouvent en retard et par conséquent pressés; le temps et l'appétit leur font également défaut afin d'absorber un déjeuner suffisant pour calmer les réclamations de leur estomac pendant cinq ou six heures de travail.

Dernièrement un conseiller d'apprentissage s'informait des progrès d'un jeune homme qui avait été placé par son entremise. Il fut fort étonné d'apprendre que l'apprenti se trouvait en traitement à Davos. La mère, questionnée à ce sujet, confirma le fait en attribuant la maladie à la croissance trop rapide de son fils. Elle ajouta que le jeune garçon n'osait pas glisser dans sa poche un morceau de pain pour le manger à 10 heures, craignant de se faire réprimander s'il interrompait son travail pour calmer sa faim. Après coup seulement, cette maman apprit de la bouche même du patron que ce dernier n'aurait vu aucun inconvénient à ce que le jeune homme prit « les dix heures » chaque jour.

Il n'en demeure pas moins vrai que si une collation rapide au milieu de la matinée est tolérée par certains patrons, elle est interdite par d'autres.

Il est indubitable aussi qu'entre l'école où le jeune garçon bénéficiait de pauses souvent répétées et l'atelier où le jeune apprenti est astreint à un travail ininterrompu pendant quatre ou cinq heures consécutives, il existe une différence trop prononcée, d'autant plus que ce changement

total de genre de vie s'opère sans transition. Cette situation, se produisant précisément au moment de la croissance, aggrave sérieusement le danger de maladie pendant une période délicate de la vie. Il serait facile d'y remédier avec un peu de bonne volonté. On ne saurait assez encourager les patrons à vouer, de leur propre chef, une plus grande attention à l'hygiène de l'alimentation chez leurs jeunes apprentis et à leur santé en général.

Une conférence sur le tourisme en Suisse

A l'assemblée annuelle de la Société de développement de Martigny, M. Blaser, chef du siège auxiliaire de Lausanne de l'Office national suisse du tourisme, a fait une conférence sur le tourisme en Suisse. D'un compte rendu publié par le *Confédéré* de Martigny, nous tirons les principales idées exprimées par le conférencier.

Les origines de la renommée touristique de la Suisse doivent être recherchées dans la littérature de la seconde moitié du 18^{me} siècle. Haller, de Saussure, Voltaire, Rousseau, Schiller et d'autres écrivains attirèrent successivement l'attention sur les régions les plus pittoresques de notre pays. Cependant, même pendant la première moitié du 19^{me} siècle, le tourisme était encore le privilège d'une classe restreinte; pour s'y livrer, il fallait beaucoup d'argent et de loisirs. Vers 1840, le voyage d'Angleterre en Suisse exigeait une quinzaine de jours.

Dans la seconde moitié du siècle dernier, le tourisme, encouragé par une publicité de plus en plus rationnelle, prit un rapide essor. La création des sociétés de développement de Zurich et de Lausanne suscita des imitateurs dans différentes régions et la fin du siècle vit se nouer le faisceau de l'Union suisse des sociétés de développement.

D'autre part, l'hôtellerie suisse progressait et s'organisait. De 1882 date la naissance de la Société suisse des hôteliers, dont le but essentiel est d'intensifier le tourisme en Suisse en offrant aux voyageurs un confort toujours mieux adapté aux goûts du jour.

Les compagnies privées de chemins de fer, au siècle dernier, comprirent aussi l'intérêt qu'il y avait pour elles à orienter leurs efforts vers la propagande touristique. La direction du Jura-Simplon donnait déjà une place importante à la publicité touristique dans son budget. Ce moyen de réclame fut considérablement amplifié par les Chemins de fer fédéraux, successeurs des compagnies privées et régionales.

D'autres organisations entreprirent une œuvre parallèle, notamment l'Automobile-club, le Touring-club et le Club alpin suisse.

L'idée d'un secrétariat permanent de propagande touristique, mise en avant une première fois, n'aboutit pas. En 1891, le regretté Alexandre Seiler déposa au Conseil national une motion en vue d'une organisation d'ensemble de la réclame en faveur du tourisme en Suisse; cette motion fut bien accueillie par les Chambres. Mais c'est en 1916 seulement que fut décidée la création de l'Office suisse du tourisme, qui entra en activité en 1918. Dans la Suisse française s'organisa en 1919/20, après l'effacement du *Pro Sempione*, le *Pro Lemano*, devenu plus tard l'Union romande du tourisme.

Dans la seconde partie de sa conférence, M. Blaser releva quelques-uns des meilleurs moyens pratiques d'attirer chez nous la clientèle touristique mondiale et surtout de la retenir, car le touriste d'aujourd'hui aime les déplacements. Il en est sollicité par les multiples moyens de communications faciles et rapides, mais surtout par la concurrence de plus en plus intense qui est faite, dans des contrées proches ou lointaines toujours plus nombreuses, au tourisme suisse qui n'est plus sans rival.

Nos stations hôtelières doivent s'adapter aux mœurs nouvelles. On ne doit pas y